

FICHE DE DECLARATION

INTRODUCTION DE BOVINS DANS UN ATELIER D'ENGRASSEMENT EN BATIMENT (Cartes jaunes)

IMPORTANT

Cette fiche ne doit être complétée et adressée au G.D.S avec les ASDA correspondantes qu'après avoir notifié auprès de l'A.I.A.M l'introduction des bovins concernés

Partie à compléter par l'éleveur

- Nom ou dénomination sociale :
 - Adresse :
 - Numéro de cheptel :
 - Date d'introduction des bovins :
 - Nombre de bovins introduits :
- (joindre obligatoirement les ASDA correspondantes)
- Destination : Veaux de Boucherie Autres :.....

Partie réservée au G.D.S

- Date de réception :
- Nombre d'ASDA :
- Date édition ASDA jaunes :

- **Groupeement Départemental de Défense Sanitaire des Animaux de la Manche** –
Maison de l'Agriculture - Avenue de Paris - BP n°231 - 50001 SAINT-LÔ CEDEX
Tél. 02.33.06.48.00 – Fax 02.33.06.47.93 – gds50@gds-manche.fr -www.gds50.com

